



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE**  
**DE LA COHESION SOCIALE**

**N° Spécial**

**06 Août 2019**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDCS du 06 août 2019**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b>	<b>Page</b>
DDCS 2019-082	31.07.2019	Arrêté autorisant monsieur GUERIN Nicolas, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	5
DDCS 2019-084	02.08.2019	Arrêté autorisant monsieur FOUCHER Gabriel, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 24 juin au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	6
DDCS 2019-085	02.08.2019	Arrêté autorisant monsieur VERCHERE Thierry, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 24 juin au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	7
DDCS 2019-086	02.08.2019	Arrêté autorisant monsieur CHAIB Mohammed, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 24 juin au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation	8

Arrêtés	Date	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b>	Page
DDCS 2019-087	02.08.2019	Arrêté autorisant monsieur NOIRET Nicolas, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 8 juillet au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	9
DDCS 2019-088	02.08.2019	Arrêté autorisant madame KHARKHOUCHE Sara, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	11
DDCS 2019-089	02.08.2019	Arrêté autorisant madame ELISABETH Océane, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	12
DDCS 2019-124	31.07.2019	Arrêté autorisant madame Emilie BOULARD, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> août au 31 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	13
DDCS 2019-0136	02.08.2019	Arrêté autorisant monsieur JARDOT Jules, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> août au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	14

Arrêtés	Date	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE</b>	Page
DDCS 2019-138	02.08.2019	Arrêté autorisant monsieur KACI-CHAOUCHE Hedi, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> août au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	15
DDCS 2019-139	02.08.2019	Arrêté autorisant madame EUVE Océane, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> août au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	16
DDCS 2019-0140	02.08.2019	Arrêté autorisant madame DESCHAMPS Juliette, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 <sup>er</sup> août au 1 <sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	18

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE

**Arrêté DDCS-2019-082 autorisant monsieur GUERIN Nicolas, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur GUERIN Nicolas est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 19/03/2014 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur GUERIN Nicolas, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 31 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-084 autorisant monsieur FOUCHER Gabriel, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 24 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur FOUCHER Gabriel est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 20/07/2016 à Paris et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Monsieur FOUCHER Gabriel titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 24 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-085 autorisant monsieur VERCHERE Thierry, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 24 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

### **LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur VERCHERE Thierry est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 21/11/2014 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur VERCHERE Thierry titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 24 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
De la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-086 autorisant monsieur CHAIB Mohammed, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 24 juin au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;



VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur CHAIB Mohammed est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 22/03/2016 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur CHAIB Mohammed titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 24 juin au 31 juillet 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
De la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-087 autorisant monsieur NOIRET Nicolas, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 8 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur NOIRET Nicolas est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 25/03/2019 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur NOIRET Nicolas titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 8 juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
De la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-088 autorisant madame KHARKHOUCHE Sara, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que madame KHARKHOUCHE Sara est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 03/04/2018 à Paris et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame KHARKHOUCHE Sara titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisée à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
De la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-089 autorisant madame ELISABETH Océane, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que madame ELISABETH Océane est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 29/11/2016 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame ELISABETH Océane titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisée à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
De la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-124 autorisant, madame Emilie BOULARD, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que madame Emilie BOULARD est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 5 juin 2019 à Massy est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de la Grenouillère à Antony, en date du 27 juin 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame Emilie BOULARD, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisée à surveiller la piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 1<sup>er</sup> août au 31 août 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 31 juillet 2019

Pour le préfet et par délégation,  
la directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-136 autorisant monsieur JARDOT Jules, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

### **LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur JARDOT Jules est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 25/03/2019 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Monsieur JARDOT Jules, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-138 autorisant monsieur KACI-CHAOUCHE Hedi, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que monsieur KACI-CHAOUICHE Hedi est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 19/05/2014 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

## ARRÊTE

**ARTICLE 1** : Monsieur KACI-CHAOUICHE, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisé à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-139 autorisant madame EUVE Océane, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**



**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

**VU** le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

**VU** le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

**VU** l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

**Vu** l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que madame EUVE Océane est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 15/01/2018 à Versailles et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame EUVE Océane, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisée à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**Arrêté DDCS-2019-140 autorisant madame DESCHAMPS Juliette, titulaire du brevet national de sécurité et de surveillance aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1<sup>er</sup> août au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation**

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du sport et notamment ses articles L.322-7, D 322-11 et suivants et A 322-8 et suivants, relatifs aux modalités de la surveillance des baignades et établissements de natation ;

VU le décret du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Pierre SOUBELET, en qualité de préfet des Hauts-de-Seine ;

VU l'arrêté du premier ministre du 15 juin 2011 portant nomination de madame Jocelyne MADEJ en qualité de directrice départementale adjointe de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine et les arrêtés des 11 juillet 2016 et 26 juin 2019 la renouvelant dans ses fonctions ;

VU l'arrêté du premier ministre du 28 novembre 2018 portant nomination dans les directions départementales interministérielles de Madame Jeanne DELACOURT, inspectrice de la jeunesse et des sports hors classe, en qualité de directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté PCPITT n° 2018-65 du 10 décembre 2018, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Jeanne DELACOURT, directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine ;

Considérant que les personnes titulaires du BNSSA doivent se déclarer en préfecture de leur lieu d'activité principale ;

Considérant que madame DESCHAMPS Juliette est titulaire d'un brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique obtenu le 02/05/2017 à Grenoble et est à jour de ses révisions ;

Considérant la demande de dérogation formulée par l'exploitant, piscine de Puteaux en date du 26 juillet 2019, faisant état des difficultés rencontrées dans le recrutement de maîtres-nageurs sauveteurs pour effectuer la surveillance des bassins.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : Madame DESCHAMPS Juliette, titulaire du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique est autorisée à surveiller la piscine de Puteaux – 92800 PUTEAUX du 1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre 2019 inclus.

**ARTICLE 2** : Madame la directrice départementale de la cohésion sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 2 août 2019

Pour le préfet et par délégation,  
La directrice départementale  
de la cohésion sociale

Jeanne DELACOURT

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination des Politiques Interministérielles  
et Ingénierie Territoriale

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>